

Lors de cette suppression les greffes, les titres, minutes et papiers, tout fut transporté à Lyon. Les procureurs de cette ville, voyant augmenter la curée, triomphaient ; ceux de Villefranche perdant leurs charges, leur état, étaient, au contraire, dans la consternation, et cela se conçoit. Le jour de l'enlèvement des titres, ces braves gens regardaient, la larme à l'œil, les voitures quitter la ville, et disparaître sous l'étroit passage de la porte d'Anse. Tout-à-coup, une cavalcade considérable entre en ville par la porte opposée. Les gens qui la composent mis élégamment, s'avancent à petits pas, saluent gracieusement les dames et jettent, à pleines mains, des dragées dans la rue. Chacun regarde et croit rêver. On ne sait à quoi attribuer, et cette promenade, et la conduite étrange des promeneurs. Mais la cavalcade arrivée en face du greffe (1), les procureurs de Villefranche reconnaissent leurs malins et en-

beau matin de vouloir être avocat, le soir du même jour on était avocat. L'arrogent compté la docte faculté s'écriait : *Dignus est intrare in nostro docto corpore*, et tout était dit : Nos malins aïeux s'en moquaient, et se permettaient d'appeler ces illustrissimes jurisconsultes *avocats à la fleur d'Orange*. Ah ? c'était très mal. Chaque ville avait alors son avocat de ce genre, et Villefranche, sous ce rapport, n'avait rien à envier aux autres localités. Cette ville possédait M. l'avocat G..., docteur en droit, enfant du terroir que nous avons tous connu, et qui, au moins aussi intrépide pour se rendre au palais que Georges Dandin, allait à pied, et *en robes*, de Villefranche à Trévoux, pour le seul plaisir de plaider. Le bonhomme en ça était vraiment admirable. Cependant le tribunal de Villefranche ne connut pas son mérite, il le fit rayer du tableau. Ce fut dommage. Des gens très entendus, et qui prétendent bien informés, disent qu'aujourd'hui en fait d'examen et d'obtention de grades, les choses ne se passent pas comme à Orange ; que jamais un candidat ne peut savoir à l'avance sur quel objet précis il sera interrogé, et que tout enfin se fait suivant les règles et les prescriptions de la loi. Je le crois, puisque ces messieurs le disent et je fais plus : je conseille à chacun de le croire aussi.

(1) Le palais et le greffe étaient, à cette époque, dans la grande rue, presque en face de l'Hôtel-de-Ville.